



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi, à travers son site web www.brb.bi et le quotidien « Le RENOUVEAU », lance un Avis d'Appel d'Offres International pour la fourniture et l'installation des équipements électriques et informatiques pour son immeuble à usage industriel.

Les spécifications techniques et les bordereaux des quantités et prix sont respectivement détaillés dans les Parties II et III du Dossier d'Appel d'Offres dont ils font partie intégrante.

2. Allotissement

Le marché est présenté en deux (2) lots répartis comme suit :

- **Lot n°1 : Fourniture et installation des équipements électriques.**
- **Lot n°2 : Fourniture et installation des équipements informatiques.**

Les quantités sont contenues dans la partie III du Dossier d'Appel d'Offres.

N.B : Chaque lot fait objet d'une offre séparée. Pour passer à l'ouverture de l'offre technique, chaque lot doit avoir au moins trois (3) soumissionnaires. Au cas contraire, il fera objet d'une relance.

3. Mise en marche et garantie de bon fonctionnement des équipements

Le soumissionnaire devra fournir, faire l'installation, la mise en marche et garantir le bon fonctionnement des équipements pour une durée minimum de douze (12) mois, à compter de la date de la réception provisoire.

4. Financement

Le marché est financé sur les fonds de la Banque de la République du Burundi.

5. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer à cet appel d'offres toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la BRB énumérés à l'article 8 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brb.bi.

(Signature)

6. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- l'Avis d'Appel d'Offres ;
- les spécifications techniques ;
- les bordereaux des quantités et prix.

7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être acquis auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage, bureau n°2.39, Tél. (+257) 22 22 03 45, et obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent dollars (USD 100) ou l'équivalent en francs burundais pour les soumissionnaires locaux. Ce montant sera versé au compte numéro 9829/000 intitulé « Récupérations diverses » ouvert au nom de la Banque de la République du Burundi dans ses livres.

8. Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux sera organisée en vue de permettre aux soumissionnaires de mieux répondre aux attentes du Maître de l'Ouvrage. Un certificat de visite des lieux à joindre à l'offre sera délivré au terme de la visite.

Le rassemblement se fera au siège de la Banque de la République du Burundi **le 03/08/2021 à 9h30 minutes.**

9. Garantie de soumission

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée, d'un montant égal à vingt mille dollars (USD 20.000) pour les soumissionnaires étrangers, ou l'équivalent en francs burundais pour les soumissionnaires locaux. La garantie de soumission sera restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché. Elle ne sera pas restituée au soumissionnaire retenu qui se désistera. Le soumissionnaire gagnant devra aussi s'engager à une garantie bancaire de bonne exécution équivalant à cinq pour cent (5%) du montant total du marché.

10. Présentation et contenu des offres

L'offre technique devra contenir les documents suivants :

- Une lettre de soumission signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager la société soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation ;
- L'adresse précise et exacte du soumissionnaire (adresse, numéro de téléphone, etc.) ;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- L'original d'une attestation de non-redevabilité encore valide, délivrée par l'autorité fiscale;
- Le certificat d'enregistrement à la TVA ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF);
- Trois (3) références techniques des marchés similaires exécutés avec preuves à l'appui;
- L'attestation d'origine des équipements ;

✕

- Les autorisations du fabricant ;
- La garantie bancaire de soumission ;
- Un prospectus détaillé.

L'offre financière devra contenir les documents suivants :

- La lettre de soumission financière ;
- Les bordereaux des prix, comprenant tous les droits et taxes payables au Burundi ;
- Attestation de capacité financière de trois cent mille dollars américains (USD 300 000) ou l'équivalent en francs burundais pour les soumissionnaires locaux, délivrée par une Banque agréée.

N.B : L'absence de l'un des documents énumérés ci-dessus constitue une cause de rejet d'office de l'offre.

11. Monnaies de soumission et de règlement

- Le montant de la soumission est libellé entièrement en Dollars Américains (USD) pour les soumissionnaires de droit étranger. Les soumissionnaires de droit burundais libelleront leurs offres en francs burundais (BIF). Toutefois, les soumissionnaires étrangers devront indiquer le montant des dépenses qui seront engagées au Burundi et payables en francs burundais tandis que le soumissionnaire burundais qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies, indiquera le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins à l'étranger.
- La Banque utilisera les taux de change du jour pour la conversion des offres en Dollars Américains (USD). Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le soumissionnaire retenu.
- Dans tous les cas, les montants devront être exprimés Toutes Taxes Comprises.

12. Présentation des offres

Les offres rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés (voir point 10) seront envoyées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « OFFRE TECHNIQUE » et « OFFRE FINANCIERE ».

Pour chaque lot, les deux (2) enveloppes seront glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offres pour la fourniture et l'installation des équipements électriques et informatiques pour l'immeuble à usage industriel de la Banque de la République du Burundi** ».

Les enveloppes contenant les offres seront envoyées à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura
Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28
E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions: « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».



L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

13. Délai d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter dès la date d'ouverture des offres.

14. Dépôt et ouverture des offres

Les offres **doivent** parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5^{ème} étage) au plus tard le **27/08/2021** à dix heures (**10h00'**). Passé ce délai, aucune offre ne sera reçue.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à dix heures et trente minutes (**10h30'**) dans la salle des réunions du 4^{ème} étage en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

15. Délai de livraison

Le délai de livraison le plus court constitue un avantage et commence à courir dès la signature du contrat.

16. Modalités de paiement

Ce marché sera payé en trois (3) tranches :

- Une avance de démarrage qui peut atteindre trente pour cent (30%) du montant du marché sera versée après la signature du contrat, sur demande expresse de l'attributaire du marché. Cette avance devra être garantie à cent pour cent (100%) par une garantie émanant d'un établissement bancaire agréé par le Maître de l'ouvrage ;
- Soixante-cinq pour cent (65%) à la réception provisoire ;
- Cinq pour cent (5%) à la réception définitive.

17. Garantie de bonne exécution

Le soumissionnaire qui aura gagné le marché devra garantir la bonne exécution pendant une période minimum d'au moins une (1) année à compter de la réception provisoire.

18. Evaluation des offres

La BRB porte à l'attention de chaque soumissionnaire que l'analyse des offres de chaque soumissionnaire se fera de manière indépendante.

L'analyse des documents administratifs, des offres technique et financière se fera par la BRB qui établira une note globale pour chaque soumissionnaire sur les bases suivantes :

- La conformité des documents administratifs, des spécifications techniques et le respect des délais de livraison seront cotés à **70%** ;

*

N.B : Une note minimum de **65%** est exigée pour passer à l'ouverture et à l'analyse de l'offre financière.

- Offre financière : **30 %**.

La décision finale sera notifiée à chaque adjudicataire concerné par écrit.

19. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni une offre la plus avantageuse.

20. Notification du marché

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

21. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 7.

22. Droit applicable

Le présent marché est régi par la Droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brb.bi.

Fait à Bujumbura, le 19 juillet 2021.

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Cécile MINANI

Directrice de l'Administration
et de la Comptabilité.



Pascal NYABENDA

2^{ème} Vice-Gouverneur